



PROTÉGEZ VOTRE CORPS

Portez un tablier de protection

QUAND LE PORTER :



Lors de la phase de préparation, plus de 65 % des expositions interviennent via le corps. **Protégez-le !**

COMMENT LE PORTER :



Choisir un tablier adapté à votre taille, de **catégorie III** et de **type PB 3** ou de **niveau C3 de la norme 27 065**. Il devra recouvrir les bras ainsi que le bas du corps.



Le tablier doit être porté par-dessus la combinaison de travail.



Les gants doivent couvrir les avant bras. Ils seront de préférence en Nitrile et de catégorie III. S'ils sont d'une longueur supérieure à 35 cm, ils seront portés sur le tablier, si la longueur est inférieure à 35 cm, ils seront portés en-dessous du tablier.



Les bottes imperméables doivent être recouvertes par le tablier.

COMMENT LES ENTRETENIR :



Lavez vos gants et votre tablier à l'eau claire, les faire sécher avant de les stocker à l'abri de la lumière.



Avant toute utilisation, vérifiez le tablier afin de détecter toute usure ou déchirure éventuelle.



Stockez les Équipements de Protection Individuelle en cours d'utilisation, dans un local spécifique, séparément des E.P.I.* neufs.



Prendre une douche après chaque utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ne pas fumer, boire, téléphoner ou manger pendant le traitement. Ne jamais laver les vêtements souillés avec les vêtements familiaux.



Les tabliers défectueux ou endommagés seront stockés dans le local phytopharmaceutique puis éliminés par une filière spécialisée.

Parce que l'agriculture durable se construit ensemble, nous plaçons la santé et la sécurité au cœur d'exigences communes.

*Équipement de Protection Individuelle
Raisonner l'ergonomie, l'organisation du travail, la protection collective et enfin les équipements de protection individuelle. La responsabilité du choix et de la décision du port des E.P.I. revient à l'agriculteur ou à l'employeur de salariés utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. Le salarié utilisateur est également responsable de la décision du port de ces équipements. [juillet 2018]. Annule et remplace toute version précédente.